

Lausanne, le 30 mai 2011

Consultation sur un projet de règlement d'application de la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (RLPCFam)

Mesdames, Messieurs,

La loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) a été acceptée le dimanche 15 mai 2011 en votation populaire. Visant une entrée en vigueur du dispositif au 1^{er} octobre 2011, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) met en consultation jusqu'au 20 juin 2011 un projet de règlement d'application, auprès des organismes concernés.

La nouvelle loi cantonale prévoit:

- des prestations complémentaires destinées à venir en aide aux familles avec enfants de moins de 16 ans disposant de revenus d'activité lucrative insuffisants pour couvrir leurs besoins vitaux ;
- une rente-pont AVS, sous conditions de ressources, pour les personnes en fin de droit au chômage, ou n'y ayant pas droit, âgées de plus de 62 ans pour les femmes, respectivement de plus de 63 ans pour les hommes.

Le projet de règlement précise notamment les modalités d'octroi et de calcul des prestations et le lien avec d'autres dispositifs d'aide. Il fixe le barème annuel des besoins vitaux de la famille en tenant compte d'une réduction de 15%, laissée à la prérogative du Conseil d'Etat (art. 9). Il fixe également les montants plafonds pour le remboursement des frais de garde et de santé (art. 32 et 34). Il règle l'organisation fine du dispositif et détaille la composition de la commission permanente d'évaluation prévue par la loi (art. 48).

Le présent projet a été préavisé par un comité de pilotage réunissant les représentants des organismes chargés de la mise en oeuvre du nouveau dispositif (SASH, SG-DSAS, SPAS, Conférence des directeurs des CSR, Agences d'assurances sociales, Caisse cantonale de compensation).

Consultation sur le RLPCFam

La consultation sur cet objet se déroulera par courrier électronique. Je vous prie de bien vouloir faire parvenir votre détermination jusqu'au **lundi 20 juin 2011** au plus tard, en format word, à l'adresse suivante : anouk.friedmann@vd.ch.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à Madame Anouk Friedmann Wanshe, Département de la santé et de l'action sociale, Coordination de la politique familiale, tél. 021 316 52 86.

Par ailleurs, je souhaite réunir les différents acteurs qui composeront la future commission d'évaluation de la LPCFam pour un premier échange pendant la période de consultation sur le projet de règlement. **Cette rencontre aura lieu le mercredi 8 juin 2011 de 18h00 à 19h30 à la Salle Guisan du BAP.** Dans cette perspective, j'aimerais vous demander de bien vouloir annoncer d'ici le lundi 6 juin, auprès de Madame Friedmann (anouk.friedmann@vd.ch) également, si votre association ou organisation sera représentée lors de cette rencontre.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cet objet et vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le chef du département



Pierre-Yves Maillard

Annexes :

- Liste des instances consultées
- Projet de règlement d'application de la LPCFam
- LPCFam